

RESIDENCE DU RUANDA,
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 20 février 1951.-

N° 398 /T.P.

Objet:

Commission de logement
à Astrida.-



En tant que Membre de la Commission de logement d'Astrida auriez-vous l'obligeance de me donner par écrit votre approbation ou désapprobation sur les points suivants, suite à la demande qui m'est adressée par Monsieur De Tiege.

1/- L'ex-maison de Monsieur de Spirlet est attribuée provisoirement à Monsieur De Tiege auxiliaire médical marié, un enfant.

2/- La maison du docteur Rubinstein sera attribuée à Monsieur De Tiege au départ de son occupant. Cette maison convenant mieux à la situation familiale de l'intéressé que la maison provisoire.

3/- La maison libérée par le départ de Madame Polderman sera occupée provisoirement par Monsieur Delvaux, Administrateur Territorial Assistant.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J. KIRSCH,

Dr Steyaert

Monsieur Dr Herin

Agronome Languy